

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 10 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un et le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1<sup>er</sup> juin 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS et Christophe SALLABERRY.

Excusée représentée : Nelly LACAVE a donné pouvoir à Christophe SALLABERRY.

Absent excusé : Raymond POUYANNÉ.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

<b>Objet</b> : <b>Servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales (parcelle ZN n° 306)</b>
---

Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour éviter que la voie communale n° 5 dite Chemin de Guirauton soit inondée, il a été nécessaire de conduire les eaux pluviales de la voie vers le ruisseau situé à proximité s'écoulant dans la Bidouze.

Pour ce faire, une canalisation a été posée dans le tréfonds de la parcelle ZN n° 306 appartenant aux consorts DORGAMBIDE. Le Maire propose de régulariser cette situation et d'établir un acte de servitude de passage de canalisation grevant la parcelle ZN n° 306 au profit de la voie communale dite Chemin de Guirauton.

Le Maire précise que les propriétaires concernés sont disposés à consentir cette servitude gratuitement et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'acquérir, à titre gratuit, des consorts DORGAMBIDE, la servitude évoquée ci-dessus par le Maire, grevant la parcelle ZN n° 306 au profit de la voie communale n° 5 dite Chemin de Guirauton.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 juin 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON